

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 7 avril 2023 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 30 / 2023

Objet de l'autorisation : Aménagement d'une pergola.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Henri Hackenberg
11, rue de Bettange
L-4998 Sprinkange

Localisation de la construction : 11, rue de Bettange
L-4998 Sprinkange
Num.cad. 2364 / 2445
Sect. C de Sprinkange
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI-ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.